



Délégués du Personnel



Réunion du 13 avril 2018

POSTES VACANTS

- 1 DIA à Bourges
- 1 DIA à Bourges Barbès
- 1 DIA à Malesherbes
- 1 CP à Bourges
- 1 RSC à Orléans

POSTES A POURVOIR

- 1 DIA à Villemandeur
- 1 CAER à Chartres

AUTORISATION BUDGÉTAIRE

Elle n'est toujours pas connue. Est-ce par timidité que BNPP n'oserait pas annoncer une hausse des effectifs ? La Cfdt pense qu'il ne faut hélas pas rêver...

Effectifs au 31/03/2018 : **234,70** Équivalent Temps Plein

241 Personnes Physiques

6 CDD

Rappel au 31/12/2017: 234,10 ETP 240PP

Autorisation 2016 : 241 ETP

Autorisation 2017 : 235 ETP et 3 CDD

DÉMISSIONS

6 demandes de démission depuis le 1^{er} janvier, écrivions-nous le 22 mars. Et bien une septième nous est annoncée !!!

La Région Centre n'attire pas. Le Groupe d'Orléans n'attire plus. De situation inquiétante, nous passons à un phénomène de PEUR sur le Groupe.

CONSEILLERS PATRIMONIAUX

1 CP n'a pas la classification « F » du fait de sa récente nomination, selon la Direction.

Avril est le mois des augmentations et promotions. Alors, Pourquoi ?

La Cfdt suppose l'engagement pris pour octobre 2018.

Nous suivrons la situation.

COMMISSION PARITAIRE

Vous n'avez pas été augmenté ou promu depuis un certain nombre d'années ?

Faites appel aux représentants CFDT **pour vous représenter lors de la prochaine Commission en septembre 2018.**

Conditions et modalités :

Pour un changement de niveau (Promotion) :

- Techniciens jusqu'au niveau F sans changement de niveau depuis 6 ans,
- Techniciens de niveau G sans changement de niveau depuis 8 ans,
- Cadres de niveau H ou I sans changement de niveau depuis 10 ans.

Pour une demande d'augmentation individuelle :

Techniciens et Cadres de niveau H ou I n'ayant pas bénéficié d'une révision de situation (promotion ou augmentation) depuis 5 ans.

Si votre demande de promotion ou augmentation auprès de votre RH local n'a pas trouvé d'échos positifs, vous pouvez **saisir la Commission Paritaire de Recours**, par écrit, via votre RH local.

Un représentant CFDT est à vos côtés pour rédiger ce courrier et constituer votre dossier avant le 30 juin.

ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Ceux-ci doivent avoir lieu tous les deux ans, les précédents remontant à 2016.

Cette année, toutes et tous devront être convié(e)s à ces entretiens qui ne sont pas à confondre avec les évaluations.

Les postes impactés par le projet de pilotage 2020 permettront d'améliorer le pourcentage d'entretiens actuels.

L'entretien a pour objectif de faire le point avec le collaborateur sur son évolution professionnelle et sur ses besoins en formation/actions de développement.

PROCHAINE RÉUNION DP
le vendredi 18 mai 2018
Adressez-nous vos questions !